

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le six décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absent : 0

Date de la convocation : 30 novembre
2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par D CHALLOT
DUFFAULT Laurent représenté par Yvette MUSCAT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°160

RAPPORTEUR : Yvette MUSCAT

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ECNSB POUR L'ACTIVITE
DE MODELISME AU PLAN D'EAU DE BRACON – AVENANT N°1**

Par délibération du 28 septembre 2021, la commune a autorisé l'association ECNSB à utiliser le plan d'eau de Bracon pour la pratique du modélisme et a formalisé cette mise à disposition par une convention.

L'article 1 de cette convention précisait que le site était également utilisé par l'amicale des Pêcheurs Naintréens.

Il convient de modifier cet article en remplaçant "l'amicale des Pêcheurs Naintréens" par "l'association de pêche".

Les autres articles de la convention sont inchangés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention entre la commune et l'ECNSB pour l'activité de modélisme au plan d'eau de Bracon.

VU la délibération n°151 du 28 septembre 2022 relative à la mise à disposition de l'Etang de Bracon à l'association ECNSB,

Considérant que l'association des pêcheurs châtelleraudais va utiliser l'Etang de Bracon pour la pratique de la pêche,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** l'avenant n°1 à la convention entre la commune et l'ECNSB pour l'activité de modélisme au plan d'eau de Bracon,

-**donne tout pouvoir** à M le Maire pour signer l'avenant au nom de la commune.

VOTE

23 voix "Pour"
6 abstentions

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

15 DEC. 2022

